Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA CROISSANCE

Action N, C - Code ISIN : FR0010722405

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : L'OPCVM est un fonds nourricier de l'OPCVM G FUND - Total Return All Cap Europe IC (classe actions IC) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable de Droit Luxembourgeois "G FUND".

Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) en Euros (MSCI Europe NR EUR).

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle de son maître G FUND - Total Return All Cap Europe ICcompte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) en Euros (MSCI Europe NR EUR).

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence des parts IC de l'OPCVM de droit luxembourgeois G FUND - Total Return All Cap Europe IC compartiment de la Société d'investissement à capital variable "G FUND" et, à titre accessoire, de liquidités

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Ce Fonds est géré de façon active et a pour objectif de surperformer les rendements de l'indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis en Euros. Le Fonds respectera un investissement au minimum de 75% en actions de sociétés ayant leur siège au sein de l'Espace Economique Européen et qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés (ou à un impôt équivalent dans les pays éligibles) et ce afin de respecter en permanence les règles d'éligibilité des plans d'épargne en actions pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France.

Le Fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé à des fins accessoires de couverture et de bonne gestion du portefeuille. Le Fonds pourra investir, à titre accessoire, dans des titres de dettes privées à taux fixe ou à taux variable, obligations convertibles, émises par une entreprise d'un pays membre de l'OCDE, des pays de l'Union Européenne ou du G20.

Le Fonds peut acquérir des parts/actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert (ETF, Trackers inclus) à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts d'OPC.

Les décisions et choix majeurs du processus de gestion s'appuient sur:
- un portefeuille coeur investi dans des sociétés à faible risque,
- une ou plusieurs poches opportunistes qui seront investies via un panier d'actions ou d'autres instruments financiers lié à la thématique d'investissement sélectionnée , et
- l'utilisation de dérivés pour ajuster la sensibilité aux marchés actions du portefeuille en fonction des vues tactiques et pour mettre en place des stratégies de rendement.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Rappel de l'heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats du fonds maître

L'investisseur peut acheter et vendre des parts du Fonds à une fréquence journalière (jours bancaires ouvrables).

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans laquelle est investie votre SICAV ont expliquées dans la rubrique 'Modalité de souscription et de rachats" de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque maître :

La catégorie de risque 5 reflète un potentiel de gain et/ou de perte très élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché de l'Espace Economique Européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur symétrique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque du fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et ne pourra évoluer dans le temps..

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

***Risque lié aux instruments dérivés** :*

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent, Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

Risque de crédit :

Le fonds investissant en obligation titres du marché monétaire ou autres titres de créance, court le risque que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un tel évènement dépend de la qualité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour les titres à caractère spéculatif.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,83 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 28 février 2020. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

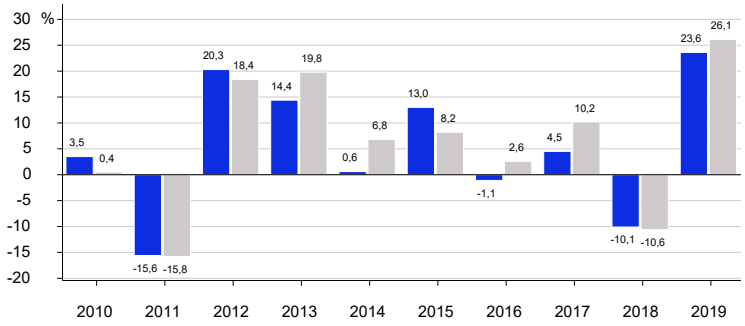

MSCI Europe clôture € (dividendes nets réinvestis)
GROUPAMA CROISSANCE - N

La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier. Elle pourra en conséquence être inférieure à l'indicateur de référence.

La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier. Elle pourra en conséquence être inférieure à l'indicateur de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 28 octobre 1987.

Les performances ont été calculées en euro.
Les performances affichées antérieures au 10/09/2012 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter de cette date le nouvel indicateur de référence sera le MSCI Europe.

A compter du **07/09/2015**, la SICAV a pour fonds maître le compartiment « G Fund - Total Return All Cap Europe » (classe d'actions IC) de la Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois « G FUND ».
A compter du 30 novembre 2016 l'indicateur de référence a été modifié, le nouvel indicateur est le MSCI Europe index NR euro.

Informations pratiques

Forme juridique : SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est ouverte à tous souscripteurs.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.
Le prospectus, le DICI, les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent également être fournis sur demande.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com .

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2020.